

Prestations de repérage et de stérilisation des œufs de Goélands Argentés

sur le territoire de la Ville de Saint-Malo



Intervention prévu entre le 04/05/2020 et le 15/05/2020*

*Sous réserve des conditions atmosphériques appropriées au survol des habitations par le drone.

Par arrêté Préfectoral du 12/04/2018 en dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement, la Ville de Saint-Malo a fait le choix de mener des actions de stérilisations pour diminuer un peu la population des Goélands Argentés. Un repérage des nids de goélands et un traitement des œufs vont être effectués au moyen de drones. Le produit utilisé pour le traitement par pulvérisation est une huile végétale (de type huile de tournesol) sans danger pour l'homme et l'environnement mais qui déposée sur les œufs bloque les échanges gazeux et interrompt le développement de l'embryon.

Afin de mener à bien cette opération, et en raison des événements actuels liés à la propagation du COVID-19, nous vous demandons lors du passage du drone de rester chez vous et de ne pas vous approcher des agents intervenants.

Cette opération nécessite des précautions de sécurité qu'il vous sera demandé de bien vouloir observer le jour d'intervention du drone. Les abords de la zone d'intervention seront balisés afin que personne ne se trouve à moins de 30m à l'horizontal du passage des drones.

Pour toute information complémentaire, le Service de la Mairie de la Ville de Saint -Malo se tient à votre disposition

02 99 81 92 39